



# Oneg Chabat

## n° 149

« le Délice du Chabat »

### Se parfumer Chabat

d'après le Richon Létsion Rav Yitsh'ak Yossef chalita (Ein Yitsh'ak feuillet 212)

Au traité Bétsa 23A le Talmud rapporte une discussion : Raba et Rav Yossef pensent qu'on n'a pas le droit de parfumer un vêtement Chabat et Yom Tov c'est l'interdiction de "molid réh'a" – Rachi explique : c'est une interdiction selon la loi des Sages "midéribanan" car c'est comme si on crée quelque chose de nouveau. Cette opinion est retenue dans la Halah'a selon le Rama O''H 511-4. Mais voilà que le Rambam, le Rif et le Roch ne l'ont pas stipulé. Le Or Hah'aïm explique : ces Décisionnaires se sont appuyés sur l'opinion de Rava et Rav Achi qui autorisent. Toutefois le Bet Yossef a interdit de parfumer un vêtement. C'est ce qu'il faudra retenir, conclut le Or Hah'aïm.

Selon cet interdit le Taz et le Maguen Avraham écrivent qu'il est interdit de mettre du parfum dans l'eau pour ensuite se laver les mains, de la même façon qu'il est interdit de parfumer un vêtement il sera interdit de parfumer les mains. Cependant le Eliyahou Raba et le H'ah'am Tsvi permettent. On a le droit de parfumer le corps comme le dit le Talmud au traité Chabat 111A qu'on a le droit de passer sur ses mains de l'huile de rose. Tel est également l'avis du

Yaâvets. On peut prouver cela également de ce que le Talmud enseigne au traité Chabat 50A qu'il est permis de se laver Chabat les mains, les pieds et le visage avec du parfum. De nombreux décisionnaires suivent cette permission. Le Guinat Véradim explique : le parfum qu'on met sur le corps ne tient pas longtemps puisque la transpiration le fait passer. Seulement sur un vêtement c'est interdit, le tissu reste imprégné du parfum. Même si le Ben Ich H'aï suit l'opinion de ceux qui interdisent, on pourra le permettre sans ambigüité, effectivement comme nous l'avons démontré, de certains qui permettent même sur un tissu, si nous interdisons au final sur un vêtement il en est différent pour le corps où on peut suivre ceux qui le permette.

Il est également autorisé de mettre du parfum sur les cheveux et la barbe.

Après avoir mis le parfum sur le corps, on aura le droit de porter un vêtement même si de ce fait l'habit sera imprégné du parfum qui se trouve sur le corps, puisque l'intention ici n'est pas de parfumer le tissu mais de se vêtir !

**Horaires Chabat Kodech Nice 5781/2020**

**Vendredi 26 h'échvan-13 nov. Entrée de Chabat 16h49**

*\*pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer\**

**Samedi 27 h'échvan-14 nov. Réciter le chémâ avant 9h20. Sortie de Chabat 17h51. Rabénou Tam 18h04**

**Roch H'odech Kislev Mardi 17 novembre**

*Le coronavirus ne nous arrêtera pas de continuer, au contraire il nous booste à faire mieux !*

*Avec l'aide miraculeuse d'Hakadoch Barouh' Hou la semaine prochaine nous vous offrirons le 150<sup>ème</sup> numéro du Oneg Chabat*

## Chabat, D'IEU et Moi

Si dans tous les commandements de la Tora il faut chercher l'enjeu profond de la mitsva, concernant le commandement de Chabat la Tora elle-même nous en décrit le secret. Effectivement dans Les Dix Paroles (Chémot 20 – 8 à 11) la Tora dit « six jours tu travailleras, le septième jour c'est Chabat pour D'IEU ; car durant six jours D'IEU a fait le ciel, la terre et la mer et IL se reposa le septième ». Il est donc stipulé clairement que le Chabat que nous faisons est lié au Chabat de D'IEU ! De ce fait notre Chabat n'est pas qu'un simple souvenir du repos divin, mais chaque Chabat est marqué par ce repos divin. Dans tout ce que nous pouvons expliquer à propos de Chabat nous ne devons pas oublier cette idée essentielle qui marque notre Chabat du Chabat divin. Nous faisons Chabat tel que D'IEU a fait et continue de faire Chabat chaque semaine. Il en ressort que le jour de Chabat nous permet d'accéder au divin, ce qui nous est plus difficile durant les six jours de la semaine. Pour les jours de la semaine la Tora a employé le terme "élokim" (début Béréchit), ce nom divin n'exprime pas pleinement la divinité. Ce nom exprime au contraire que D'IEU a laissé la place à la création de se faire (appelé le "tsimtsoum"...), alors que pour Chabat on retrouve le nom composé des quatre lettres – ce nom indique davantage l'essence divine. Pour les six jours D'IEU a laissé la place à la matière et à l'homme, durant

la semaine la vie de l'homme tourne autour de lui-même et de ses occupations quotidiennes et nécessaires. Pour Chabat l'homme doit découvrir le divin de l'espace et qui se trouve également en lui. C'est comme si le Chabat on s'effaçait pour se retrouver dans le divin. Là l'homme va à l'aventure du divin et le sentir profondément en lui-même. C'est la place de la Néchama (ce que nos Sages appellent "néchama yétéra" – on a l'habitude de traduire "âme supplémentaire", mais il me semble qu'il faille plutôt traduire "l'élargissement de l'âme"...). On a la possibilité de s'unir à D'IEU très fortement durant le jour de Chabat, ressentir un lien très profond avec D'IEU jusqu'à ne former qu'UN ! Chabat c'est aller à l'aventure si passionnante et primordiale que de comprendre l'enjeu du divin enfoui en soi. Apprendre à mieux connaître D'IEU, à travers tous les éléments de la création, du monde, de l'espace, du temps et sans oublier que l'homme fait partie de cette galaxie divine. Peut-être retrouver D'IEU qui nous habite intrinsèquement. Mieux connaître son propre soi et la relation du moi avec D'IEU. Il y a une richesse dans cette aventure qu'on est à même de s'y replonger chaque Chabat ! Tout être humain ressent une "force qui le dépasse", plutôt que de vivre dans un quelque chose qu'on ressent superficiellement D'IEU nous a offert le jour de Chabat pour pénétrer cette être qui nous dépasse qui n'est autre que nous même parce que animé

d'une Âme divine et sublime...  
*(idée inspirée et développé à partir de H'assidoute Mévouérète Chabat Kodech)*

Le Talmud traité Chabat 118 promet une "part sans limite" à celui qui respecte Chabat. Quel est le sens de cet enseignement, on ne peut certainement pas le comprendre au premier degré s'exclame Rav Barouh' Chalom Achlag zal, si chacun reçoit une part physique du monde sans limite comment le monde entier peut-il être donné à plus qu'une personne, dit-il ?! Qui ne cherche pas D'IEU ?! Même les peuples ont cette recherche mais elles ne peuvent le trouver, elles ont refusé la Tora et l'accomplissement de ses commandements. Elles restent sur le faim (ou elles deviennent idolâtres...). Israël détient ce pouvoir que D'IEU lui a octroyé, parce que Israël a accepté la Tora et les Commandements. Lorsque l'homme atteint le plaisir de la Tora, le "oneg", il touche et se rapproche de plus en plus du divin, de l'infini. Là il y a la place pour tout le monde. Si je sais qui je suis-je sais qui IL est.

Fais de D'IEU UN D'IEU, IL fera de toi Un homme !

La "part sans limite" n'est pas représenté par quelque chose de physique et de matériel. Dans l'univers de l'existential tout ceci n'a aucune valeur. L'illimité est l'infini.

Le roi David a dit « Achem ménate h'elki » - D'IEU est ma part. Part dans le sens d'intérêt principal, et dans le sens qu'IL est en moi. Si tu trouves D'IEU tu t'es automatiquement trouvé...